



Remboursement reconnaissance de dette

Par **rike30**, le **21/01/2013** à **09:31**

bonjour

je suis proprétaire de ma maison qui est en cours de finition je suis le seul propriétaire et par amour pour une femme elle m a proposé de me faire un pret de 54 000 euros pour embellir le projet qui est devenu notre projet

a ce jour et apres une reconnaissance de dette sur acte elle est partie et me reclame 54000 et me menace

quels recours sans vendre mon bien

merci

Par **amajuris**, le **21/01/2013** à **10:10**

bjr,

s'il s'agit d'un prêt attesté par une reconnaissance de dette, vous devez la rembourser.

soit vous vous arrangez à l'amiable soit elle pourra vous assigner devant le tribunal compétent.

le principe d'un prêt c'est que cela se rembourse sinon c'est un cadeau.

cdt